COMMISSION
MUNICIPALE
DU QUÉBEC

CMQ-71317-001

RAPPORT

Administration provisoire
Municipalité du Village de
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean

Présenté à
Jean-Philippe Marois,
président

Par **Martin St-Laurent**
Et **Mélanie Robert**
Membres
Commission municipale du Québec

15 avril 2025

Québec

Table des matières

CONTEXTE 3
RÉSOLUTIONS ADOPTÉES 3
RECOMMANDATIONS 4
CONCLUSION 5

Monsieur le Président,

Nous vous présentons le rapport concernant l'administration provisoire de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-St-Jean.

CONTEXTE

Le conseil de la Municipalité se compose d'un maire et de six conseillers.

Le 10 janvier 2025, le Maire et l'ensemble des conseillers ont remis leur démission.

Les lettres de démission ne font état d'aucun motif. Néanmoins, la directrice générale a fait valoir des désaccords entre les membres du conseil et la direction générale, ainsi qu'une erreur commise dans le budget.

Le 10 janvier 2025, vous nous avez désignés pour procéder à l'administration provisoire de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour son administration.

Des élections partielles sont fixées au 13 avril 2025.

Au terme de la période de mise en candidatures, qui s'est terminée le 14 mars 2025, le poste de maire et l'ensemble des postes de conseiller ont été pourvus par acclamation.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Durant notre mandat, nous avons adopté vingt-neuf résolutions portant sur divers sujets :

- Règlement de taxation 2025;
- Signataire de chèque;
- Liste des salaires et comptes à payer;
- Règlement sur la paix et le bon ordre;
- Règlement concernant la prévention des incendies;
- Modification au règlement sur les nuisances;
- Nomination d'un OMBE (Officier municipal en bâtiment et en environnement);
- Le dépôt d'une reddition de compte pour le PAVL (Programme d'aide à l'entretien du réseau routier);

- La prolongation d'un emprunt temporaire;
- Le dépôt d'une demande de subvention au Fonds de développement du Domaine-du-Roy;
- Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ;
- L'inscription à un congrès ainsi qu'à une formation en sécurité civile;
- L'autorisation de signature d'un certificat de réception dans le cadre de travaux en matière d'eaux usées;
- Le paiement d'un décompte progressif pour un projet d'infrastructure en matière d'eaux usées;
- Équilibration du rôle d'évaluation;

Considérant leur nature particulière et les enjeux qui en découlent, la Commission a estimé qu'il était plus indiqué de laisser au prochain conseil le soin de traiter les dossiers suivants, et ce, selon le meilleur intérêt de la Municipalité :

- Le directeur général de la MRC a approché la Municipalité afin d'évaluer son intérêt à adhérer à une entente de partage d'une ressource administrative. Le coût d'une telle ressource serait alors totalement assumé par un fonds de la MRC prévu à cet effet.
- La directrice de la Municipalité a approché les administrateurs, afin de leur souligner un enjeu d'équité dans son contrat de travail. Cette dernière n'est pas rémunérée pour la tranche d'heures travaillées entre 34 et 40 heures. Il a été convenu avec cette dernière qu'il serait plus à propos d'en discuter avec le prochain conseil.

RECOMMANDATIONS

1. Que la Municipalité adhère à l'entente intermunicipale de partage d'une ressource administrative, en collaboration avec la MRC.
2. Que le conseil révise le contrat de travail de la directrice générale de la Municipalité, plus particulièrement la clause 3.03, afin de régulariser l'enjeu des heures travaillées, mais non rémunérées.

CONCLUSION

Le 19 février 2025, nous avons rencontré le nouveau conseil afin de lui faire part des résolutions adoptées au cours de notre administration provisoire ainsi que de nos recommandations.

Nous en avons également profité pour faire un rappel quant à l'obligation pour les nouveaux élus de suivre une formation en éthique et déontologie dans les six mois suivant leur assermentation.

Signature numérique
de Mélanie Robert
Date : 2025.04.15
11:36:12 -04'00'

Mélanie Robert
Juge administratif et membre de la
Commission municipale du Québec

Martin St-Laurent
Juge administratif et membre de la
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

Commission municipale Québec

La saine gestion au bénéfice de tous